

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 AOUT 2015

L'an deux mille quinze, le six août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne BIDOLLET, Maire.

Présents : Mme Corinne BIDOLLET, Maire, Mme Christine LIGIER, M. Jean-Denis BROSSUT Adjoint ; Mmes Valérie MALTAVERNE, Séverine SOUVIGNY, MM. Christian BIDOLLET, Frédéric MAGNIEN, Dominique MANNEVEAU, Frédéric ROUX, Didier VERGNIAUD.

Absent : M. Pierre GENDREL.

Séverine SOUVIGNY a été nommée secrétaire.

- Les membres présents approuvent le compte-rendu de la réunion du 7 avril 2015.

- Dans le cadre de l'opération relative à la mise en accessibilité de la mairie, de l'atelier communal et de la salle communale intergénérationnelle, le Conseil municipal s'est vu obligé d'organiser une mise en concurrence afin de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour réaliser les travaux et a donc retenu :

- L'entreprise GULLI pour le marché de travaux relatif au lot n°01 (Gros Œuvre) pour un montant de 17 592,11 € HT ;

- L'entreprise BEAUFRERE pour le marché de travaux relatif au lot n°02 (Menuiseries aluminium) pour un montant de 15 318 € HT ;

- L'entreprise BEAUFRERE pour le marché de travaux relatif au lot n°03 (Menuiseries intérieures) pour un montant de 9 682,50 € HT (option réfection du faux-plafond d'un montant de 2 418 € HT comprise) ;

- L'entreprise BOUILLER pour le marché de travaux relatif au lot n°04 (Plâtrerie-Peinture) pour un montant de 19 303,88 € HT ;

- L'entreprise FREVILLE pour le marché de travaux relatif au lot n°05 (Carrelage) pour un montant de 7 269,63 € TTC ;

L'entreprise NATUR' TECH ENERGY pour le marché de travaux relatif au lot n°06 (Plomberie, sanitaires, Ventilation) pour un montant de 8 186,04 € HT ;

L'entreprise LORIOT pour le marché de travaux relatif au lot n°07 (Electricité) pour un montant de 23 779,84 € HT ;

- Le Conseil décide de demander une aide auprès du Conseil départemental pour permettre la réalisation de travaux de voirie.

- Une subvention exceptionnelle de 40 € sera versée au Comité des Fêtes de SAINTE-RADEGONDE.

- Le Conseil autorise Madame Le Maire à signer tout document avec la société APAVE, bureau d'étude retenu pour la réalisation de la série de diagnostics accessibilité de l'église et du cimetière.

A SAINTE-RADEGONDE,
le 7 août 2015
Le Maire,

Corinne BIDOLLET